

DELIBERATION CFVU-053-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 juin 2021,

Objet de la délibération : Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté LLSH

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour :

- Le **Master Archives**
 - Le **master Sciences de l'information et des bibliothèques**
- sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLEDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 12 juillet 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 juillet 2021

Délibération du Conseil n°031-2021

Vu les statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Vu le règlement intérieur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil le 31 mai 2021

Le Conseil, réuni le lundi 7 juin mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Objet de la délibération : Modification maquette du Master Archives

La modification de maquette du Master Archives est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Fait à Angers, le 7 juin 2021

Cyril Fleurant
Directeur



Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : LLSH
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 7 juin 2021
- § Passage à la CFVU du :
- § Rentr e universitaire : 2021-2022

Formation concern e : Master Archives**1 fiche par formation****Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re AUCUNE
- (joindre un argumentaire)*

§ Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**D tail de la modification   compl ter au verso :****Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)**

Les deux modifications demand es font suite   des difficult s de prise en charge des cours concern s du fait :

- 1/ du d part d'une MCF biblioth conomie avec recrutement d'un ATER   partir du mois d'octobre (alors que les  tudiants partent en stage   la mi-novembre),

2/ de la délégation CNRS obtenue par la MCF Humanités numériques.

La modification en M1 permet de faire basculer un cours du S1 au S2. Cela induit par ricochet des modifications de coefficients et d'ects sur d'autres EC. Le nombre d'heures est inchangé.

La modification en M2 divise un cours de 18 h existant, actuellement mutualisé entre Master Archives et Master SIB, chaque master récupérant 9 h. S'agissant d'un cours interdisciplinaire (archivistique, bibliothéconomie) donné en anglais qui ne sera pas maintenu en l'état dans la prochaine maquette, il est apparu peu raisonnable d'exiger d'un.e collègue ou d'un.e intervenant.e extérieur.e de s'investir dans une telle préparation pour une seule année d'exercice. L'organisation proposée anticipe sur la prochaine maquette et la prépare.

Les modifications sont surlignées dans le tableau pour faciliter sa compréhension.

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<p>Master 1</p> <p>EC Document numérique 12 h.</p>	<p>UE 3 Informatique pour les archives EC Document numérique [coef 2, ECTS 2] EC Systèmes d'information archivistiques [coef 2, ECTS 2]</p> <p>UE 8 Outils [coef 3, ECTS 3] EC Anglais [coef 1, ECTS 1] EC Informatique appliquée au mémoire et à la recherche [coef 1, ECTS 1] EC Encodage xml et édition électronique [coef 1, ECTS 1]</p> <p>UE7 Histoire des institutions [coef 4, ECTS 4]</p>	<p>UE 3 Informatique pour les archives EC Document numérique [déplacé] EC Systèmes d'information archivistiques [coef 4, ECTS 4]</p> <p>UE 8 Outils [coef 4, ECTS 4] EC Anglais [coef 1, ECTS 1] EC Informatique appliquée au mémoire et à la recherche [coef 1, ECTS 1] EC Encodage xml et édition électronique [coef 1, ECTS 1] EC Document numérique [coef 1, ECTS 1]</p> <p>UE7 Histoire des institutions [coef 3, ECTS 3]</p>

Master 2

EC Librarians and archivists worldwide

UE3 Archivistique

EC Librarians and archivists worldwide (cours en anglais), 18 CM [coef 1, ECTS 1]

UE3 Archivistique

EC **Archivists worldwide** (cours en anglais), 9 CM [coef 1, ECTS 1]

Délibération du Conseil n°030-2021

Vu les statuts de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Vu le règlement intérieur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil le 31 mai 2021

Le Conseil, réuni le lundi 7 juin mai 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Objet de la délibération : Modification maquette du Master Sciences de l'information et des bibliothèques

La modification de maquette du Master Sciences de l'information et des bibliothèques est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Fait à Angers, le 7 juin 2021

Cyril Fleurant
Directeur



Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : LLSH
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 7 juin 2021
- § Passage   la CFVU du :
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : Master Sciences de l'information et des biblioth ques
1 fiche par formation

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation X
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :**

D tail de la modification   compl ter au verso :
Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<p>Master 2 Sciences de l'information et des bibliothèques</p> <p>EC Librarians and archivists worldwide</p>	<p>UE5 Traitement du document en bibliothèques EC Librarians and archivists worldwide (cours en anglais), 18 CM [coef 1, ECTS 1]</p>	<p>UE3 Traitement du document en bibliothèques EC Book preservation and curation (cours en anglais), 9 CM [coef 1, ECTS 1]</p>